



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau (CSA-R) Direction Générale de l'Armement (DGA)

11 décembre 2024

Le Délégué Général pour l'Armement a présidé le Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA (CSA-R DGA).

Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA : Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Stéphane SIMON, Corinne BIDOT, Armand NEFFAR et Guillaume SINGER.

UN CSA-R DE FIN D'ANNEE QUI DRESSE DE NOMBREUX BILANS

Le CSAR de fin d'année est généralement l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et celui du 11 décembre n'a pas échappé à la règle. Comme l'**UNSA Défense** le soulignait dans sa déclaration liminaire, l'année 2024 a été exceptionnellement dense avec la mise en place de « DGA impulsion », avec la première année de gestion des ICT-TCT dans leur nouveau quasi-statut ainsi qu'avec la bascule d'environ 650 d'entre eux dans les domaines cyber et IA, via des contrats d'ASC. Ceci, pour ne citer que l'essentiel.

Face à autant de chantiers lancés en parallèle, l'**UNSA Défense** propose d'évoluer, jusque dans son format de compte-rendu. Ainsi :

- si vous souhaitez disposer d'une vision RH des recrutements au sein de la DGA (volumes, typologie des statuts), des départs, des effectifs prévus et réalisés, des IDV et ruptures conventionnelles,
- si vous êtes ICT ou TCT et que vous souhaitez savoir quelle a été la distribution des leviers 1 et 2 en 2024 au sein de la DGA,
- si vous êtes fonctionnaire et que vous souhaitez savoir quelle a été la distribution du CIA en 2024,
- si vous souhaitez savoir combien d'ICT ont basculé vers un contrat d'ASC cyber et à quelle hauteur ils ont été revalorisés,
- si vous souhaitez tout connaître sur la revue des cadres et des potentiels, une démarche jusqu'alors plutôt réservée aux OCA, que la DGA prévoit de déployer à plus grande échelle en 2025, puis d'étendre à la plupart de ses agents à terme,
- si vous souhaitez connaître la déclinaison à la DGA des mesures catégorielles qui étaient prévues avant que le budget ne soit retoqué (sans garantie à ce stade qu'elles soient reconduites à l'identique dans le prochain PLF),

➔ demandez-nous les présentations, nous les mettrons à votre disposition.

Vous pourrez échanger avec vos représentants UNSA Défense au CSA-R DGA sur leur contenu.

- Enfin, si vous souhaitez comparer certains chiffres de 2024 à ceux des années antérieures, vous pouvez retrouver, via les liens plus bas, l'équivalent des présentations qui viennent de vous être proposées :

[CSAR DGA 2024 | TOTEM](#)

[CSAR DGA 2023 | TOTEM](#)

<https://totem.dr-dga.intradef.gouv.fr/drh/multilaterales-et-groupes-de-travail-2024>

Le récent discours du ministre à Vert le Petit a été interprété de différentes manières selon les statuts, l'âge... Le DGA souhaite alors préciser qu'il s'agissait avant tout d'annoncer son plan d'actions : il faut renforcer les parcours professionnels, y compris à l'extérieur de la DGA. Il faut renforcer l'expertise. Il faut également donner plus de subsidiarité en développant la culture de la prise de responsabilités, qui va de pair avec l'audace et la prise de risques mesurés. Pour ce faire, les décideurs de la DGA seront mieux éclairés à l'avenir sur la réalité des risques qu'ils encourent.

Sur la future organisation du numérique, avec le Commissariat au Numérique de Défense (CND) qui sera opérationnel en septembre 2025, les travaux de préfiguration viennent de commencer. La nomination de l'actuel directeur de DGA MI en tant que n°2 du futur CND est, selon le DGA, gage d'une attention particulière qui devrait être portée aux agents de la DGA. Il ne s'agit pas, pour le DGA, « de vendre la DGA par appartements ».

Pour l'**UNSA Défense**, il est évidemment hors de question de venir cannibaliser les ressources de la DGA. La force de la DGA résidait jusqu'alors dans sa capacité à disposer d'une expertise unique sur tout le spectre technique du système de défense. Avant même d'être NUM, PYRO, AERO, NUC, NAV *etc.* de très nombreux agents de la DGA sont catégorisés par le MINARM comme appartenant à la spécialité « Soutien au Système de Forces ». C'est dire combien la culture « programme » spécifique à la DGA prime sur tous les autres aspects. L'orientation actuelle, qui vise à détacher le numérique des autres domaines techniques couverts par la DGA, sur le plan organisationnel avec le CND, mais aussi au plan salarial avec le référentiel DINUM, constitue donc le début d'un démantèlement dangereux pour la DGA. Cette orientation politique est déjà parvenue à monter les agents les uns contre les autres, exacerbant l'individualisme. Elle a également amené 50 ICT à quitter la DGA pour l'AMIAD courant 2024. Nous sommes donc déjà engagés sur une pente dangereusement glissante.

Sur le traitement salarial particulier accordé en cette année 2024 aux agents du domaine numérique, au détriment des NON-NUM qui constituent l'essentiel des effectifs, le DGA assume cette différenciation qui a été effectuée. Il convenait, selon lui, de stopper prioritairement l'hémorragie des départs dans le domaine du numérique.

L'**UNSA Défense**, appelle à ce que la prochaine priorité de la DGA s'oriente vers l'alignement de la rémunération des NON-NUM sur celle des agents du numérique. Ces agents NON-NUM n'ont en rien démerité et sont essentiels à l'accomplissement des missions de la DGA. Il convient donc de les rémunérer pour le travail qu'ils accomplissent, pour leur investissement, leurs compétences et leur mérite.

Le DGA rappelle que les futurs chantiers salariaux de 2025, c'est-à-dire les mesures catégorielles annoncées en octobre, sont actuellement gelées du fait du rejet du budget. Le DGA n'entrevoit pas un projet de loi de finances avant le printemps, dont il ne sait dire à ce stade s'il reconduira les mesures annoncées en octobre au profit de la DGA.

En réponse à la déclaration liminaire de l'**UNSA Défense**, la DRH de la DGA tient à préciser que les 67 ICT-TCT actuellement en position de congé exceptionnel ne doivent pas être comptabilisés comme des départs de la DGA. Ce volume de 67 constitue en effet un flux assez constant, établi et renouvelé depuis plusieurs années, avant même la mise en place de la NCCNM. En ce sens, cette dernière réforme du quasi-statut des ICT-TCT n'a pas particulièrement modifié le dispositif réglementaire régissant ce congé pour convenance personnelle, qui reste soumis à l'accord très attentif de la DGA. Il s'agit pour la DGA de n'autoriser ces départs temporaires que le temps d'aller acquérir une compétence hors DGA (l'exemple de l'OCCAR est donné, pouvant aller jusqu'à 6 ans), compétence nécessaire à la construction du parcours professionnel de l'agent, qui a cependant vocation à revenir à la DGA à l'issue du congé qui lui a été accordé. La DRH convient néanmoins que, dans cette logique de parcours professionnels, qui constitue la pierre angulaire de la NCCNM, elle envisage de recourir plus fréquemment à ce congé ; et même de valoriser, à son retour au sein de la DGA, l'ICT ou le TCT étant parti acquérir à l'extérieur cette nouvelle compétence.

L'**UNSA Défense** déplore que le chantier sur la NCCNM n'ait pas été l'occasion d'accorder « de droit » ce congé pour convenance personnelle, comme la disponibilité l'est depuis toujours pour les fonctionnaires. Sur l'orientation qui consiste à recourir plus fréquemment à ce dispositif, et même à valoriser les agents qui en seront bénéficiaires, l'**UNSA Défense** a revendiqué et obtenu que les nouvelles règles du jeu soient mieux connues de tous, par exemple au travers de la future note de gestion 2025 des ICT-TCT.

L'UNSA Défense avait également dénoncé dans sa déclaration liminaire l'attitude irresponsable du CIMob tout au long de l'année 2024, puisque cette entité a rendu des milliers de décisions non réglementaires à l'encontre des agents de la DGA et qu'elle persiste à le faire pour les agents de SPQI. Face à ces constats, une action à très haut niveau a été prise par la DGA. L'UNSA Défense s'en félicite.

Sur le sujet de la promotion des fonctionnaires, et des déroulements de carrière qui piétinent du fait de taux pro/pro qui ne prennent pas en compte la pyramide des corps ainsi que les difficultés endémiques de recrutement, le DGA se déclare convaincu de la nécessité d'agir. La DRH convient également que les ouvriers sont les grands oubliés de 2024.

Côté ICT/TCT, environ 300 avenants restent à produire, dont 250 sont issus des leviers 1, pour l'attribution desquels une commission se tiendra prochainement. Les paiements s'étaleront jusqu'en mars 2025 et ne sont pas remis en question par la situation budgétaire actuelle. Une CPS ICT-TCT « bilan » est programmée le 29 janvier 2025. La DRH travaille également à des formats revus pour 2025 des carrefours ICT et OCA.

Le projet d'arrêté régissant le taux de passage TCT → ICT est présenté en CSAR : 7 droits à « promotion » seront alloués à la DGA en 2025. Ce quota représente 25% des TCT éligibles au dispositif, actuellement au nombre de 28 au sein de la DGA. Il convient de savoir que ces droits à promotion interne constituent une voie indépendante des VAE, qui perdurent, sans être contingentées. Ainsi, ce chiffre de 7 pourra être abondé d'un certain nombre de TCT décrochant leur diplôme bac+5 en 2025, sous réserve que la DGA décide de les recruter en ICT. Ainsi, 16 TCT-VAE sont devenus ICT en 2023, contre seulement 3 en 2024. Ces derniers ont d'ailleurs bénéficié d'une revalorisation supérieure aux autres TCT promus, afin de prendre en compte l'obtention de leur diplôme.

Enfin, pour ce qui concerne la rédaction des LDG applicables aux ASC cyber, les discussions sont toujours en cours.

CONCLUSION

Un CSA-R DGA tellement dense qu'il amène l'UNSA Défense à revoir son format de compte-rendu, en proposant des informations détaillées à la carte ! **N'hésitez pas à nous faire savoir ce que vous pensez de la mise à disposition de ces éléments.**

Cette activité hors-norme résulte certes de nécessaires adaptations du fonctionnement de la DGA aux nouvelles missions auxquelles elle doit répondre. **Mais cette effervescence est aussi, et surtout, le fait de grandes orientations ministérielles, qui sont données au pas de charge. Les agents, et particulièrement les gestionnaires, sont à genoux pour tenter de suivre le rythme. On nous relate des week-ends entiers consacrés à accompagner ces incessantes évolutions. Les retards de paiement sont devenus la norme. Les erreurs se multiplient.**

La casse moteur est donc très proche. L'UNSA Défense en appelle à une pause, à donner à tous un peu de répit afin de pouvoir s'approprier sereinement son poste et résorber la pile de travail en retard.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr

Armand NEFFAR
armand.neffar@intradef.gouv.fr

Guillaume SINGER
guillaume.singer@intradef.gouv.fr

